

REUNION EXTRAORDINAIRE DU 30 JUILLET 2016

- 1 – Attribution logement Palulos
- 2 – Attribution local commercial (anciennement local agence postale)

Le trente juillet deux mille seize à onze heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de REYNIES, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur Claude VIGOUROUX, Maire.

Présents : M. COGOREUX Michel, M. DABOUST Gérard, M. DECROS Olivier, Mme DUFOUR Claire, M. FAVAREL David, M. LAFON Guillaume, Mme TORRES-TEQUI Nathalie, M. VERMEIRE Jean-Michel, M. VILIARE Pierre.

Absent(s) : M. PUJOL Christian (procuration donnée à M. Claude VIGOUROUX)

Absent(s) excusé(s) : Mme BLANC-JEANNERET Vanessa, Mme GUY Véronique, M. POMMIER Baptiste, M. SOUBIE Benoît.

I – ATTRIBUTION LOGEMENT PALULOS (DEL2016 44)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'appartement n° 2 situé au 7 allées des Platanes à Moulis (« Palulos ») à Reyniès a été détruit par un incendie. Les travaux de rénovation viennent de s'achever.

Madame GARRIGUES MORE Huguette et son époux M. MORE Jean-François occupaient les lieux au moment du sinistre et ont déposé une nouvellement demande de location pour ce logement.

Le montant du loyer mensuel s'élève à la somme de 226.08 € auquel s'ajoute une provision pour charges mensuelle de 22.87 €

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Décident d'attribuer le logement n°2 situé au 7 allées des Platanes à Moulis (« Palulos ») à Madame et Monsieur MORE Jean-François à compter du 01/08/2016 ainsi que le garage y étant rattaché
- Disent que le montant du loyer mensuel est celui fixé par délibération en date du 06/06/2016 soit 226.08 € révisable annuellement au 1^{er} juillet, payable à terme échu plus charges 22.87 € plus location garage 15.24 € soit au total 264.19 €
- Disent qu'une caution de 226.08 € sera exigée ainsi qu'un état des lieux
- Autorisent Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes à ce dossier

II – ATTRIBUTION LOCAL COMMERCIAL (ANCIENNEMENT LOCAL AGENCE POSTALE) (DEL2016 45)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le local situé au 3 place du Souvenir à Reyniès est libre depuis le 24 juin dernier.

Il indique que Monsieur Jean-Marc DI RENZO souhaiterait le louer afin d'y installer les bureaux de sa société « SAS JM.BTP Les bâtisseurs réunis » moyennant un loyer de 300 € mensuel proposé par Monsieur le Maire.

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décident de louer le local situé 3 place du Souvenir à Monsieur Jean-Marc DI RENZO afin d'y installer les bureaux de sa société « SAS JM.BTP Les bâtisseurs réunis » à compter du 01/08/2016**
- **Disent que le montant du loyer mensuel est fixé à 300 € révisable annuellement au 01/08 payable le 1^{er} de chaque mois**
- **Disent qu'une caution de 300 € ainsi qu'un état des lieux seront exigés**
- **Autorisent Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes à ce dossier**

SEANCE LEVEE A 11H50

Claude VIGOUROUX

Véronique GUY

Gérard DABOUST

Vanessa JEANNERET

Christian PUJOL

Guillaume LAFON

Pierre VILIARE

Baptiste POMMIER

David FAVAREL

Benoît SOUBIE

Michel COGOREUX

**Nathalie TORRES
TEQUI**

Olivier DECROS

**Jean-Michel
VERMEIRE**

Claire DUFOUR